



L'administration a sorti son mouvement de mutation de catégorie C au 1 septembre 2022, il fait ressortir une situation des effectifs déficitaire de 3462 agents de catégorie C avec la totalité des directions en sous effectif.

L'administration a recruté 805 lauréats en externes, 121 en internes pour la catégorie C administratif. Elle a appelé ensuite une 1ère tranche de 310 personnes et une 2ème tranche de 350 sur la liste complémentaire externe. Soit un recrutement total de 1596 stagiaires.

De plus, l'administration nous a donné le nombre de la première vague de renonciation au concours des lauréats C avant même de connaître leur affectation soit 195. Cela montre le peu d'attractivité que la DGFIP envoie au monde du travail aujourd'hui (rémunération insuffisante, etc.). Par la suite, comme tous les ans de nombreux stagiaires non satisfaits par une affectation dans le cadre de la priorité familiale vont renoncer aux concours.

L'appel à l'activité de 1401 lauréats des concours de catégorie C ne comblera pas le sous-effectif de 3462 agents.

Comme tous les ans, la situation déficitaire d'agent de catégorie C va encore s'aggraver avec les départs en retraite d'ici la fin de l'année non connus par l'administration à la date d'aujourd'hui.

L'administration, n'a pas recruté à la hauteur de la pénurie en emplois à la DGFiP. Elle aurait dû prévoir des recrutements de haut niveau en fonction des besoins des services.

Ceux qui souffrent dans les services de cette situation catastrophique des effectifs pour exercer leur mission et faire leur travail sont toujours les mêmes : les agents.

Pour toutes ces raisons la CGT Finances Publiques exige l'appel immédiat de la totalité de la liste complémentaire du concours de catégorie C soit les 220 lauréats restants et cela sera loin de combler la pénurie d'emplois subie par les agents dans l'exercice de leurs missions ainsi que dans leurs conditions de vie au travail particulièrement dégradé.

Le mouvement de mutation fait apparaître une situation catastrophique pour les agents en attente d'une mutation dans le cadre de la priorité sur les départements de la Réunion, de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Haute-Garonne et du Nord. Ces collègues se trouvent dans des situations très compliquées pour gérer leur vie familiale et souvent dans des situations financières difficiles. Malheureusement, des situations d'agent vont devenir dramatiques d'ici peu. Pour exemple sur la Réunion, 110 prioritaires en attente de mutation après le mouvement. Sur le Nord, 21 prioritaires en attente de mutation alors qu'il y a un sous-effectif d'agent de 38 sur ce département. A cela, il faudra ajouter les lauréats en première affectation qui n'auront pas d'affectation en 2022 sur ses départements et qui déposeront une demande de mutation en prioritaire pour l'année prochaine. Sur le département de la Haute-Garonne, 3 collègues n'ont pas obtenu une mutation prioritaire alors que le département est en sous effectif de 30 agents et de fait aucune demande de mutation n'a été faite en convenance personnelle par l'administration.

Les départements du Nord et de la Haute-Garonne sont des exemples de ce qui se passe dans les mouvements de mutations A et B, au niveau des agents qui demandent une mutation en convenance personnelle, dès lors qu'il y a une liste d'attente en demande prioritaire, aucune mutation n'est faite pour les collègues qui demandent une mutation en convenance. Il y a deux ans suite à la réforme de l'état et les conséquences des lignes directrices de gestion en matière de mobilité l'administration a changé les règles de mutation en supprimant le quota de 50% entre les prioritaires et les convenances personnelles, aujourd'hui nous en voyons le résultat. L'avenir pour les agents qui demandent une mutation en convenance va être difficile.

La CGT Finances Publiques demande que l'administration mute les collègues ayant demandé une mutation dès lors que le département demandé est déficitaire afin de contenter plus d'agents en situation difficile et leur permettre de gérer leur vie familiale au mieux.

La CGT Finances Publiques revendique le rétablissement des CAP de mutations de pleines exercices, instances paritaires de contrôle et de défense individuelle dans un cadre collectif. Elle exige la transparence pour les agents dans la confection des mouvements de mutations et de premières affectations, des règles d'affectations fines dès le mouvement national (résidence mission/ structure) et la fourniture aux élus des documents ayant servi à confectionner les mouvements.

fichiers:



[Télécharger communique_capn_c_11_05_2022.pdf](#) (218.02 Ko)



[Télécharger situa_effectif_mouvmt_general_au_31_12_2022_12_05_22.pdf](#) (2.12 Mo)

Colonne de droite publique: [En direct des CAP Nationales](#)

Public: [Infos / actions](#)

[Mobilité](#)

[CAP C administratif](#)

- [A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
